Patrimoine mondial

27 COM

Distribution limitée

WHC-03/27.COM/5 Paris, 20 juin 2003 Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-septième session Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XII 30 juin - 5 juillet 2003

Point 5 de l'ordre du jour provisoire: Rapport du Secrétariat

PROJET DE DÉCISION

27 COM 5

Le Comité du patrimoine mondial,

<u>Prend note</u> du rapport du Secrétariat présenté dans le document WHC-03/27.COM/5.

Mesdames et Messieurs, Membres du Comité du patrimoine mondial, Représentants des Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial*, Délégués, observateurs et invités,

Au nom du Directeur Général, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport du Secrétariat à la 27ème session du Comité du patrimoine mondial.

Je tiens tout d'abord à vous exprimer mes remerciements pour le soutien continu que vous avez apporté au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO au cours de l'année écoulée dans l'accomplissement de notre mission : promouvoir la mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et des décisions prises par le Comité.

Vous trouverez dans les documents de travail et d'information un compte-rendu complet des activités du Secrétariat. Tout au long de la semaine, nous aurons la possibilité de vous présenter les aspects nombreux et variés des activités réalisées sous votre direction.

Etant donné le temps limité dont nous disposons pour cette session, j'aimerais attirer votre attention sur une sélection de questions de gestion importantes auxquelles nous sommes confrontés et qui exigent de votre part attention et décisions.

Le processus de réforme dans lequel le Comité s'est lancé voici quelques années a convergé avec celui de l'exercice de rapport périodique. Le rapport périodique a conduit à des modifications fondamentales dans la mise en oeuvre de la *Convention* par les Etats parties. Le Centre, en accompagnant le Comité dans le processus de réforme et les Etats parties dans le processus de rapport périodique, a dû s'adapter aux changements découlant de ces deux opérations.

Le rapport périodique, dont la première étape est désormais achevée pour les Etats arabes, l'Afrique et l'Asie-Pacifique, qui est en cours pour l'Amérique Latine et les Caraïbes et qui vient d'être lancé pour l'Europe et l'Amérique du Nord, a débouché sur des contacts directs et systématiques entre les autorités nationales et locales des Etats parties et le Secrétariat, forgeant des relations plus étroites. Cela a débouché sur une nouvelle solidarité, car nous partageons les mêmes objectifs.

Dans le même temps, la protection du patrimoine se met en place, lentement mais sûrement. Elle a bénéficié d'importantes rencontres internationales comme la Conférence de Stockholm en 1998, la mobilisation pour le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002, et trouve à présent sa place dans l'Agenda du Millenium. Nous assistons à un processus de décentralisation politique qui donne une importance nouvelle à la gouvernance démocratique et locale, avec une reconnaissance accrue de la société civile et des groupes civiques et la constitution de nouveaux partenariats entre les secteurs public et privé. Ces mouvements et ces tendances de la société exercent leur influence sur la protection et la conservation du patrimoine, notamment par l'affirmation d'identité, la protection de la diversité culturelle et la promotion du développement durable.

Le Centre UNESCO du patrimoine mondial est plus que jamais, et quotidiennement, invité à participer à des actions de conservation ou informé de menaces pesant sur des biens du patrimoine mondial. Ce Comité aura à examiner 134 rapports d'état de conservation, mais il y en a beaucoup plus, que les organisations consultatives, le Centre et nos collègues de l'UNESCO ont passé en revue mais n'ont pas transmis au Comité pour des raisons pratiques de gestion du temps.

Pour ces raisons et bien d'autres, l'année écoulée a été une période d'importance. Avec des ressources humaines et financières soumises à des contraintes extrêmes, nous avons saisi toutes les occasions de faire grandir et de consolider le Centre du patrimoine mondial, en termes d'organisation interne aussi bien que de planification stratégique pour l'avenir. Un regard sur ce qui a été accompli au cours de cette année montre un Centre dont les capacités opérationnelles ont augmenté, qui a répondu avec succès à des défis importants, et qui a aussi amélioré son équipement et ses bureaux.

Au cours de l'année écoulée le Centre a multiplié ses efforts. Non seulement nous avons tenu deux très importantes sessions du Comité, à Budapest (juin 2002) et Paris (mars 2003), ainsi qu'une session du Bureau à Paris (avril 2002), mais nous avons aussi organisé de nombreux évènements mondiaux pour le 30ème anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial*, avec pour point culminant le Congrès international tenu à Venise en novembre dernier. Le succès de toutes ces initiatives a prouvé que la *Convention* représente plus que jamais un élément clé du monde de la conservation.

Ces résultats n'auraient pas été possibles sans votre soutien et l'engagement profond de tous ceux qui composent votre Secrétariat.

Je suis sûr que vous vous joindrez tous à moi pour remercier mon équipe, composée de professionnels qualifiés et dévoués, parmi les meilleurs du monde de la conservation, des efforts extraordinaires qu'elle a déployés.

Je voudrais vous donner mon évaluation personnelle de notre position en ce qui concerne la gestion de certains des aspects critiques de notre système, et vous expliquer comment j'ai l'intention de mener le Centre durant l'année à venir, afin d'exécuter vos décisions avec la plus grande efficacité et de répondre aux défis qui nous attendent.

J'aborderai les points suivants :

- I- Structure et organisation du Centre du patrimoine mondial
- II- Le Fonds du patrimoine mondial et les stratégies destinées à renforcer notre situation financière
- III- La mise en œuvre de la stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial crédible, équilibrée et représentative
- IV- L'évolution de notre système de rapports d'état de conservation et de rapports périodiques
- V- Le nouveau système de gestion de l'information sur le patrimoine mondial
- VI- Les changements du système d'assistance internationale
- VII- Méthodes et charge de travail

I. Structure et organisation du Centre du patrimoine mondial

Au cours des deux dernières années, le principe d'organisation du Centre a été définie et structurée sous la forme d'une "matrice". Deux Sections ont été créées, pour la culture et la nature, et cinq unités régionales ayant des responsabilités dans ces deux sections. Les Sections pour la Culture et pour la Nature ont un rôle de coordination, développent des projets spéciaux et soutiennent les unités régionales à l'aide d'un personnel spécialisé réduit. Comme nous n'avions pas un personnel suffisant pour doter toutes les unités régionales d'experts du patrimoine culturel et du patrimoine naturel, j'ai confié à la Section Nature La tâche particulière de suivre directement les activités des unités régionales dépourvues de capacités spécialisées dans le domaine du patrimoine naturel. J'ai l'intention de doter graduellement toutes les unités régionales d'experts dans les deux domaines.

Actuellement, les unités régionales pour l'Europe et l'Amérique du Nord, l'Afrique et les Etats arabes couvrent les deux domaines, tandis que pour l'Asie et le Pacifique ainsi que pour l'Amérique Latine et les Caraïbes le personnel est encore insuffisant.

En complément des unités régionales, j'ai créé trois unités thématiques : (i) Administration, (ii) Politique et mise en œuvre statutaire (y compris la documentation statutaire et l'enregistrement des dossiers) et (iii) l'unité de Promotion, publications et éducation.

Au cours de l'année prochaine, je mettrai également en place une nouvelle Unité du partenariat et une Unité de gestion de l'information. Une Unité spéciale de projet pour la détection à distance et l'imagerie par satellite sera également créée, et coordonnée par la Section Nature.

Inutile de vous dire combien le personnel représente un élément critique pour l'efficacité du Centre. Si nous avons réussi à conserver dans le programme UNESCO et le budget 2004-2005 (32 C/5) tous les postes existants (26 postes attribués par le 31 C/5 et 2 postes supplémentaires acquis durant le biennium actuel), nous souffrons d'une pénurie criante des niveaux requis pour accomplir correctement notre mission.

J'ai déployé des efforts considérables pour obtenir des ressources des Etats parties et d'autres donateurs afin d'augmenter notre personnel, avec pour résultat une augmentation des ressources humaines du Centre depuis deux ans. Toutefois, cette croissance est due pour l'essentiel à du personnel temporaire fourni dans le cadre d'accords avec des gouvernements ou recruté sur engagement de durée limitée (EDL) ou contrat de consultant. En bref, la situation reste critique sur ce plan. En particulier, j'estime qu'avec le développement de nos activités, je vais avoir besoin de renforcer encore nos Unités régionales, ainsi que les activités de sensibilisation, à la fois pour développer les partenariats et pour augmenter l'information et l'éducation du vaste public intéressé par la conservation du patrimoine mondial.

Puisqu'il nous faut envisager l'avenir, il est évident que renforcer le personnel de notre système d'information est un élément clé de notre mission : la communication à distance

devient une entreprise de plus en plus complexe, qui indique bien l'ampleur de notre civilisation de l'information, mais nous devons répondre à ce défi, et nous le ferons.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les gouvernements qui nous ont si généreusement soutenant en nous fournissant du personnel ou en finançant des emplois EDL. Ce type d'aide nous est indispensable, de manière continue, et j'encourage les Etats parties qui en ont la possibilité à apporter dans l'avenir une aide au Centre par l'apport de personnel supplémentaire. C'est un bon investissement : vos professionnels bénéficieront d'une formation, et quand ils rentreront dans leur pays, ils constitueront un atout de grande valeur pour l'application de la *Convention* au niveau national.

Le prochain biennium ne sera toutefois pas facile du point de vue des ressources humaines. C'est pourquoi j'ai proposé – à titre exceptionnel – d'affecter aux frais de personnel une partie des ressources supplémentaires que la Conférence générale pourrait attribuer au Fonds du patrimoine mondial comme mesure compensatoire pour répondre au déclin du budget du Fonds du patrimoine. Je fournirai plus de détails sur cette question dans le document WHC-03/27.COM/11 Add. Ces ressources – si sont mises à notre disposition – pourraient couvrir le coût de deux EDL pour la documentation statutaire et l'inscription, dont vous conviendrez, j'en suis sûre, que ce sont des fonctions clés pour la gestion de la *Convention*.

II. Le Fonds du patrimoine mondial et les stratégies destinées à renforcer notre situation financière

La toute première question que vous trouverez dans vos documents est le déclin grave du Fonds du patrimoine mondial (WHC-03/27.COM/11). Ce déclin était prévu en partie – si vous consultez les rapports des réunions précédents, vous constaterez que j'avais déjà signalé cette situation au Comité – puisque nous avons fonctionné avec des dépenses plus élevés que les revenus en ponctionnant les réserves. Le Comité a toujours exprimé son intention d'utiliser les réserves, à présent épuisées de manière significative. De ce fait, la réserve d'urgence est en train d'être ramenée à zéro, comme proposé par le Secrétariat.

Le second facteur de cette réduction est le déclin inattendu des contributions des Etats membres de l'UNESCO, déclin dû au retour des Etats-Unis d'Amérique. Comme le Fonds du patrimoine mondial est calculé en pourcentage de ces contributions, le résultat en est une perte d'environ 1,5 millions de dollars EU pour le Fonds du patrimoine mondial pour le prochain biennium.

Fort heureusement, ces pertes ont été largement compensées par les nouvelles ressources que le Centre a réussis à mobiliser au cours des trois dernières années par des accords bilatéraux. Si cela améliore quelque peu l'image globale, il est évident que nous devons étudier de nouveaux moyens d'acquérir dans l'avenir des ressources financières supplémentaires. Certaines de ces actions peuvent être effectuées par le Secrétariat selon des lignes déjà approuvées par le Comité (recherche de fonds, partenariats, etc), d'autres

nécessitent votre action immédiate. En particulier, je voudrais suggérer que le Comité pourrait :

- · Inviter le Directeur général à apporter une contribution à titre exceptionnel au Fonds du patrimoine mondial afin de compenser les pertes subies.
- · Inviter les Etats parties à apporter au Fonds du patrimoine mondial, à titre volontaire, les économies réalisées pendant le prochain biennium du fait de la réduction de leur contribution annuelle à l'UNESCO.
- · Proposer de nouvelles contributions volontaires à la prochain Assemblée générale des Etats parties (14AGEP), selon les lignes déjà discutées, mais non acceptées, lors de la rencontre 13AGEP en 2001.

Pour notre part, j'ai l'intention de poursuivre la stratégie définie durant les trois dernières années dans les secteurs suivants :

- Développement ultérieur d'accords bilatéraux avec les Etats parties. Au cours des deux années écoulées, 5 nouveaux accords ont été signés, avec l'Australie, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, et la Nouvelle-Zélande. Un autre est en discussion, avec le Royaume-Uni. Deux accords cadre entre l'UNESCO et la France et le Japon, respectivement, ont servi à soutenir des projets du patrimoine mondial et à des activités de monitoring. D'importantes contributions réservées pour usage spécial et donations ont été reçues de la Belgique, la Chine, la Flandre (Belgique), la Grèce, la Norvège, la Fondation nordique pour le patrimoine mondial et l'Espagne.
- Développement de partenariats avec des organisations multilatérales. Si le Fonds du patrimoine mondial n'attend pas de contributions financières directes de ce type de relations, ces accords peuvent apporter un soutien extrêmement important aux biens du patrimoine et à leur conservation, en particulier dans les zones les plus critiques. Des accords avec la Banque mondiale, la Banque de développement Inter-Américaine et le programme PNUD-GEF de petites subventions ainsi qu'avec certaines institutions d'aide bilatérales comme JBIC (Banque de coopération internationale du Japon) sont en cours de finalisation.
- Développement de partenariats avec le secteur privé. En plus du partenariat existant avec la Fondation des Nations Unies (FNU), qui est de loin le plus important partenaire du Centre et joue désormais un rôle majeur dans l'évolution de notre stratégie d'ensemble, le Centre lance le PaCt pour le patrimoine mondial, notre initiative de partenariat (WHC-03/27.COM/20C), qui a été accueillie favorablement par le Comité lors de sa vingt-sixième session à Budapest (juin 2002). Si le PaCt du patrimoine mondial est pour l'instant orienté vers les multinationales, fondations et grandes NGO internationales, nous discutons par ailleurs le développement d'un programme public de collecte de fonds (Amis du patrimoine mondial) en collaboration avec le FNU.

Toutes ces actions constituent des réactions nécessaires à l'actuelle crise financière, mais il faudra un certain temps pour qu'elles portent leurs fruits. Entre temps, j'ai proposé un budget du Fonds du patrimoine mondial (WHC-03/27.COM/11) qui tente d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles en fonction des orientations exprimées par le

Comité. Vous verrez que ce nouveau budget met l'accent sur les programmes régionaux et nos principaux secteurs d'activité, par exemple les rapports périodiques et la surveillance réactive. En revanche, vous constaterez aussi une réduction notable des fonds affectés à d'autres chapitres important tels que l'assistance d'urgence.

III. La mise en œuvre de la stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial crédible, équilibrée et représentative

Pendant près d'une décennie, le Comité a considéré la Stratégie globale comme un élément clé de ses travaux. Nous avons presque atteint l'universalité dans l'adhésion à la *Convention*, mais des déséquilibres et des lacunes persistent dans la Liste du patrimoine mondial, en dépit de tous les efforts. Comme vous le savez, le Centre et les organisations consultatives ont accordé une forte priorité aux actions de stratégie d'ensemble, et ils sont parvenus à développer dans ce domaine un grand nombre d'activités, dans toutes les régions du monde. Des ateliers de formation et d'assistance technique ont été mis en œuvre, en étroite collaboration avec l'ICOMOS, l'UICN et l'ICCROM, pour établir des listes indicatives et préparer les candidatures. Ces efforts ont donné des résultats de grande importance, notamment par une amélioration profonde des candidatures.

Pourtant, les lacunes continuent de croître dans la Liste du patrimoine mondial, au niveau régional et thématique. Cela montre la nécessité d'accroître encore nos efforts, et de lier plus strictement le système de coopération internationale à la Stratégie d'ensemble.

Je pense qu'au cours du prochain biennium, ce lien se renforcera encore, par l'intermédiaire des Programmes régionaux, un nouvel instrument qui devrait nous aider à progresser vers une approche mieux intégrée en renforçant les capacités des Etats parties dans la préparation de plans et d'actions stratégiques, le renforcement de la législation et de la gestion, la préparation des candidatures et la gestion efficace des sites inscrits sur la Liste.

Parallèlement, l'analyse de la Liste et des listes indicatives, entamée par les organisations consultatives et le Centre, sera achevée et devrait vous guider dans la définition de vos politiques et de vos priorités.

Ce domaine me paraît essentiel pour notre système : si nous ne réussissons pas à lui donner suffisamment de poids, les risques d'amplification du déséquilibre de la Liste seront considérables.

IV. L'évolution de notre système de rapports d'état de conservation et de rapports périodiques

Le système de rapports sur le patrimoine mondial défini par le Comité et fondé sur le cycle de rapports périodiques et le processus de suivi réactif est un élément très précieux de la *Convention* du patrimoine mondial. Ce facteur clé de nos activités joue un rôle majeur dans le monde de la conservation. Vous ne trouverez nulle part ailleurs un système comparable de suivi et d'évaluation de l'état de conservation des sites. De plus,

il représente certainement une contribution financière et technique majeure de la *Convention* au mouvement général de conservation.

Nous entrons dans la quatrième année de mise en œuvre du processus de rapport périodique : peut-être le moment est-il venu de réfléchir à des moyens de rendre le système plus efficace pour les Etats parties et pour les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Je vois pour l'instant les voies d'améliorations prioritaires suivantes :

- Intégration des données fournies par les rapports périodiques dans le nouveau système de gestion de l'information, en cours de mise en place. Cela nous permettra de construire un système de « profil de pays » qui pourra être continuellement mis à jour, et une banque de données sur la situation des sites du patrimoine mondial et les activités de surveillance effectuées par les Etats parties, le Centre, les organismes conseil et d'autres organisations (UNEP-WCMC). Cette banque de données pourra bénéficier de la collaboration d'autres entités travaillant sur une base comparable, telles que le Conseil de l'Europe, la Banque mondiale, ou le Getty Conservation Institute.
- Dissémination de l'information. Nous étudierons des moyens de mettre tout ou partie de l'information à la disposition du public par notre site Internet, avec des systèmes de mots de passe pour les usages plus restreints.
- Publication d'un rapport annuel ou biennal sur l'état du patrimoine mondial.

V. Le nouveau système de gestion de l'information sur le patrimoine mondial

Au cours des deux années écoulées, le Centre s'est attaché à mettre au point un nouveau système de gestion de l'information qui doit rationaliser notre flux d'information et améliorer la qualité de notre service envers les Etats parties et le public. J'ai pris récemment des mesures pour accélérer le processus et augmenter les ressources consacrées à ce domaine d'activité, que je considère comme d'une grande importance stratégique. Nous restructurons actuellement le système et améliorons le site Internet. Des ressources importantes ont été mobilisées, avec le soutien de beaucoup d'Etats parties et d'autres donateurs. J'espère d'ailleurs pouvoir les accroître encore dans l'avenir, avec l'aide de certaines des entreprises d'informatique les plus avancées.

J'aimerais voir le travail accompli dans ce secteur évoluer vers une coopération internationale, afin de permettre aux Etats parties d'améliorer leurs propres systèmes de gestion de l'information concernant leurs sites du patrimoine. Un premier exemple de cette stratégie est la coopération créée dans les Etats arabes.

L'accès du public à l'information sur le patrimoine doit être l'un des pivots de cette stratégie de gestion de l'information. Dans les mois à venir, nous préparerons un protocole d'accès aux données. Nous devons garder à l'esprit le besoin de limiter l'accès à certaines données tout en répondant à la demande croissante d'accès libre et public à l'information sur les sites du patrimoine mondial exprimée par le public.

VI. Les changements du système d'assistance internationale

Comme le montre notre proposition de budget pour le Fonds du patrimoine mondial (WHC.03/27.COM/11), notre système d'assistance internationale subit des changements rapides. La nécessité de répondre aux questions identifiées par les rapports périodiques a déclenché la préparation d'un certain nombre de programmes régionaux. Certaines initiatives transfrontalières importantes prennent forme, sans oublier les programmes thématiques déjà entamés.

Nous sommes en train de passer rapidement d'un système d'assistance internationale fondé sur des « demandes » à un système fondé sur des actions stratégiques. Les programmes régionaux intégreront progressivement tous les éléments de notre dispositif d'assistance internationale et fourniront une approche intégrée pour la réalisation des objectifs stratégiques, les 4 C – Crédibilité, Conservation, Capacité renforcée et Communication.

J'estime qu'il s'agit là d'un pas en avant très positif, soulignant la vision à long terme de la conservation que le Comité a toujours prônée, et la capacité du Centre du patrimoine mondial à mettre en œuvre des initiatives d'importance stratégique dans l'application de la *Convention*.

De plus, le Centre du patrimoine mondial est de plus en plus appelé à agir dans une grande diversité de situations particulières, qui exigent un investissement à long terme pour la protection du patrimoine et une part croissante du temps de notre équipe : l'Afghanistan, les Territoires palestiniens, la République démocratique du Congo n'en sont que des exemples récents. L'Irak est déjà devenu une zone d'attention et d'investissement croissants.

Le budget proposé montre comment ces transformations de notre méthode de travail conduisent à une réduction des ressources disponibles pour répondre aux demandes des Etats parties, réduction encore renforcée par les actuelles contraintes budgétaires.

VII. Méthodes et charge de travail

J'en viens à mon dernier point, le plus critique peut-être. Cette session du Comité a sous les yeux plus de 40 documents produit au cours des derniers mois par le Centre du patrimoine mondial. La 6^{ème} session extraordinaire du Comité a eu lieu il y a tout juste trois mois. Le suivi de cette réunion et la préparation de la 27^{ème} session du Comité se sont obligatoirement chevauchées. Il en est résulté quelque retard dans la transmission des documents pour la présente réunion.

Je pense que notre équipe a fait tout ce qui était humainement possible pour faire face à la situation, en particulier si l'on considère que l'assistance aux Etats parties a dû se poursuivre normalement pendant la préparation de ce Comité. Le personnel du Centre du patrimoine mondial est entièrement dévoué : vous ne trouverez pas une autre groupe disposé à sacrifier tant de soirées et de week-ends pour achever ses travaux.

Il me semble donc important de comprendre quelle est la source de cette surcharge.

Nous parvenons à la fin d'un long cycle de réformes, entamé voici plusieurs années. Le but principal de ces réformes était de faciliter les travaux du Comité, de réduire la charge de travail du Secrétariat pour qu'il puisse consacrer plus de temps à l'assistance aux Etats parties, et de réduire le volume de documents.

En fait, il semble que nous allions dans l'autre sens. L'ordre du jour de cette session comporte 25 points, qui ont exigé la production de plus de 40 documents. Cela veut dire qu'une part toujours plus faste de notre temps est consacré à la préparation de documents et à l'organisation de réunions.

Même la réforme du Rapport du Comité a demande plus de travail. Il faut évidemment tenir compte du temps consacré à l'expérimentation, néanmoins, nous devons veiller à ce que le nouveau modèle consomme moins de temps que le précédent, et non l'inverse.

La situation n'est pas moins inquiétante en ce qui concerne la charge de travail du Comité lui-même. Durant cette session, vous aurez à traiter 25 points d'ordre du jour et tous les documents qui s'y rattachent. Certaines des questions à discuter sont très complexes. Elles comprennent 134 rapports d'état de conservation, 45 candidatures, et les nouvelles *Orientations*. Il faudrait un miracle pour que tout soit achevé à la fin des quelques jours affectés à cette session.

Vous conviendrez, j'en suis sûr, que cette situation n'est pas tenable. J'aimerais donc proposer que le Comité envisage l'organisation future de ses travaux en augmentant peut-être le nombre de jours des sessions, en réduisant le volume des documents et des rapports qu'il demande, et peut-être en déléguant certaines tâches au Secrétariat. Par exemple, je pense que le Secrétariat devrait être chargé d'indiquer quels sont les rapports d'état de conservation qui nécessitent une discussion, et quels sont ceux dont il suffit de prendre note. Il faudrait revenir à cette méthode, qui a été appliquée dans le passé.

La mission du Centre du patrimoine mondial est définie par le Comité : vous souhaitez avant tout, j'en suis sûr, nous voir continuer à renforcer nos capacités pour servir les Etats parties dans l'application de la *Convention*. Je fais confiance à votre sagesse pour nous guider dans le développement d'une organisation toujours plus efficace pour la conservation du patrimoine mondial.

Je souhaite tout le succès possible à vos délibérations.

Francesco Bandarin

Directeur

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Saudur.

20 juin 2003